

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 23 MAI 2024

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2024.
- Approuve à l'unanimité la désignation des délégués de la commune auprès du CCAS
- Adopte à l'unanimité les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués
- Approuve à l'unanimité la convention avec Utile Sud Forez pour la mise à disposition de personnel
- Approuve à l'unanimité la participation employeur à la prévoyance
- Approuve à l'unanimité la convention partenariale pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire entre l'école de musique, la commune et le département de la Loire
- Approuve à l'unanimité l'organisation du temps scolaire
- Approuve à l'unanimité la convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution du marchés public de prestation de service pour la restauration scolaire
- Approuve à l'unanimité la convention d'objectifs entre la commune et l'association des familles
- Approuve à l'unanimité la convention de groupement avec Saint-Étienne Métropole pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus
- Approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition d'un radar laser entre les communes de Chazelles-sur-Lyon et Saint-Galmier
- Approuve à l'unanimité la convention de partenariat entre la commune de Saint-Galmier et le groupement de gendarmerie de la Loire relative à la vidéoprotection
- Approuve à l'unanimité les tarifs 2025 de location des salles municipales
- Approuve à l'unanimité les tarifs des droits de place

- Approuve à l'unanimité les subventions aux associations - année 2024
- Approuve à l'unanimité la convention chantiers éducatifs pour l'année 2024
- Approuve à l'unanimité les conventions de partenariat pour les championnats de France de pumptrack
- Prend acte des décisions du maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.



Affiché et mis en ligne le 24 mai 2024